



Les Communes  
du  
Val d'Anniviers



[www.anniviers.org](http://www.anniviers.org)

## Commission environnement ⑥

### Procès-verbal de la séance du 08.04.08 à 17h au bureau communal d'Ayer

**Présents** : Georges Vianin, Ayer  
Walti Zuber, Chandolin  
Gaby Solioz, Grimetz  
Martine Antonier Tschus, Secrétaire  
Christian Loye, St-Jean  
Patrick Salamin, St-Luc  
Joël Bonnard, Vissoie

**Invitée** : Nadège Melly

**Excusé** : Dominique Barmaz, STEP

#### 1. Accueil et PV de la dernière séance

Georges Vianin ouvre la séance et salue officiellement tous les membres présents. Il est rappelé que l'eau et les égouts sont des domaines qui doivent s'autofinancer. A la commission financière de fixer les tarifs.

Il faut également trouver un système mettant tous les citoyens d'Anniviers sur un même pied d'égalité le plus rapidement possible. Il est à nouveau rappelé que les teneurs de cadastre effectuent des tests pour voir s'il y a de grandes disparités dans leur façon de calculer les m3 SIA.

Dominique Barmaz représente le Val d'Anniviers dans le groupe de travail du Plan cantonal de Gestion des Déchets.

#### 2. Présentation des règlements

Nadège Melly est remerciée pour son travail et la parole lui est passée pour la présentation, article par article, des règlements suivants :

- **Règlement sur l'eau potable** : après comparaison de chaque commune entre son règlement et le nouveau texte harmonisé, il est conclu qu'aucune modification n'est demandée. Il faut dès lors voir avec Me Jansen si les corrections apportées par la commission peuvent être adoptées par le Canton.
- **Règlement sur la gestion des déchets** : aucun commentaire particulier, les corrections sont immédiatement apportées au texte par Nadège Melly.

Nadège Melly harmonisera les trois règlements entre eux, au niveau de la structure et elle contactera Me Jansen pour lui soumettre les textes et l'inviter à la prochaine séance.

Pour le PV : Martine Antonier Tschus